



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S.YTIC
FCP
LA VILLE DE DEMAIN



Rapport d'investisseur responsable

2022

PRÉAMBULE

Le présent rapport d'investisseur responsable concerne le fonds commun de placement «FCP» de droit français S.YTIC, géré par Sofidy, filiale du Groupe Tikehau Capital.

Ce fonds est labellisé Investissement Socialement Responsable («ISR») depuis février 2021 (label d'état «ISR», référentiel des valeurs mobilières en vigueur au 23/10/2020). Ce label a été créé et est soutenu par le Ministère Français de l'Économie et des Finances.

Ce rapport détaille les critères de développement durable pris en compte dans la gestion du fonds et les performances de développement durable des principaux investissements sur l'année 2022.

Ce rapport est mis à jour annuellement.

Le fonds S.YTIC prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Ce fonds est classé Article 8 au sens de la réglementation «SFDR».

Au 31/12/2022, Sofidy gère environ 8,7 milliards d'euros d'encours sous gestion. La part des actifs labélisés ISR à cette date (deux fonds OPCVM et 4 fonds immobiliers de type SCPI/OPCI/OPPCI) est d'environ 8,5%.

Pour une information détaillée sur la méthodologie d'évaluation des critères «ESG» et de durabilité, merci de vous référer à l'ensemble de la documentation du fonds S.YTIC (notamment le prospectus incluant l'annexe précontractuelle Article 8, le DIC par part, le dernier Code de Transparence ISR, la Fiche produit, les reportings mensuels, le rapport annuel, les publications d'informations périodiques au titre de l'Article 8) disponible à l'adresse suivante :



<https://www.sofidy.com/solutions/s-ytic/#documentation>

DÉMARCHE GÉNÉRALE DU FONDS S.YTIC SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION DES RISQUES

L'objectif du FCP S.YTIC est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence (STOXX Europe 600 dividendes nets réinvestis) après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et conciliant performance financière et extra-financière.

Compte tenu de la démarche thématique adoptée par le fonds S.YTIC, la stratégie d'investissement est étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux.

Construction de l'univers d'investissement thématique

Un premier univers d'investissement est construit à partir d'une base de données fournie par une agence de notation extra-financière (prestataire Sustainalytics) reconnue pour sa recherche, sa notation des risques ESG ainsi que le suivi des controverses. Cette base de données inclut l'ensemble des valeurs dans les pays développés (investissement sans restriction de taille de capitalisation boursière). Ce premier univers d'investissement est ensuite réduit par application de la sélection thématique définie au niveau du fonds :

- Inclusion de secteurs d'activité globalement liés à la métropolisation (ex : services de santé, services informatique, équipements électriques, équipement de la maison, services de télécommunication, etc).
- Exclusion de secteurs n'ayant aucun lien avec la thématique d'investissement (ex : Agriculture, Aérospace, Alcool, etc).

En outre, la stratégie d'investissement du fonds S.YTIC étant étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux, 90 % des valeurs de l'univers d'investissement thématique doivent bénéficier d'une notation ESG fournie par l'agence de notation extra-financière. Cette recherche externe ne remplace pas la recherche fondamentale conduite par les équipes de gestion au travers de grilles ESG internes, mais elle vient en complément et permet l'évaluation du profil de risque des sociétés de l'univers thématique du fonds S.YTIC.

Application du filtre « Investissement Socialement Responsable » (ISR)

Une fois l'univers thématique des valeurs éligibles défini, un filtre « ISR » est alors appliqué à cet univers thématique éligible selon 3 approches successives :

- **Une approche normative :** exclusion d'entreprises dans le secteur des armes controversées¹, de la pornographie et de la prostitution, ainsi que les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique (extraction, trading ou production d'énergie), du tabac et/ou de la marijuana récréative (plantation et fabrication de produits du tabac). Cette liste d'exclusions a également été renforcée afin d'exclure certains secteurs pouvant générer des risques ESG².
- **Une approche « best-in-class » regroupant les entreprises par sous-secteur d'activité :** au sein de chaque sous-secteur d'activité, les 20 % de valeurs les moins bien notées par l'agence de notation externe Sustainalytics sont exclues de l'univers d'investissement thématique du fonds.
- **Une analyse fondamentale réalisée par les équipes de la gestion actions et intégrant systématiquement les critères « ESG ».** Cette analyse se traduit par l'existence d'une grille d'analyse interne sur chaque émetteur en portefeuille, ainsi qu'en amont de chaque nouvel investissement. L'alimentation de cette grille interne et du score lié aux différents critères contient par nature une part d'appréciation qualitative documentée par les équipes de gestion dans les commentaires apportés.

Cette grille interne est actualisée a minima une fois par année civile et dès que nécessaire (ex : suivi des controverses avérées et documentées en cas de modification ou non de la note interne, suivi du dialogue d'engagement avec les émetteurs). À fin 2022, et bien qu'existant sur la période de manière non formalisée, le suivi des controverses (nombre et nature de controverses avérées sur les émetteurs en portefeuille à partir des alertes de controverses Sustainalytics ou d'autres sources, degré et analyse de la controverse) ainsi que le suivi des éventuels impacts de ces controverses sur des éventuelles modifications de notations de grilles internes restait à formaliser.

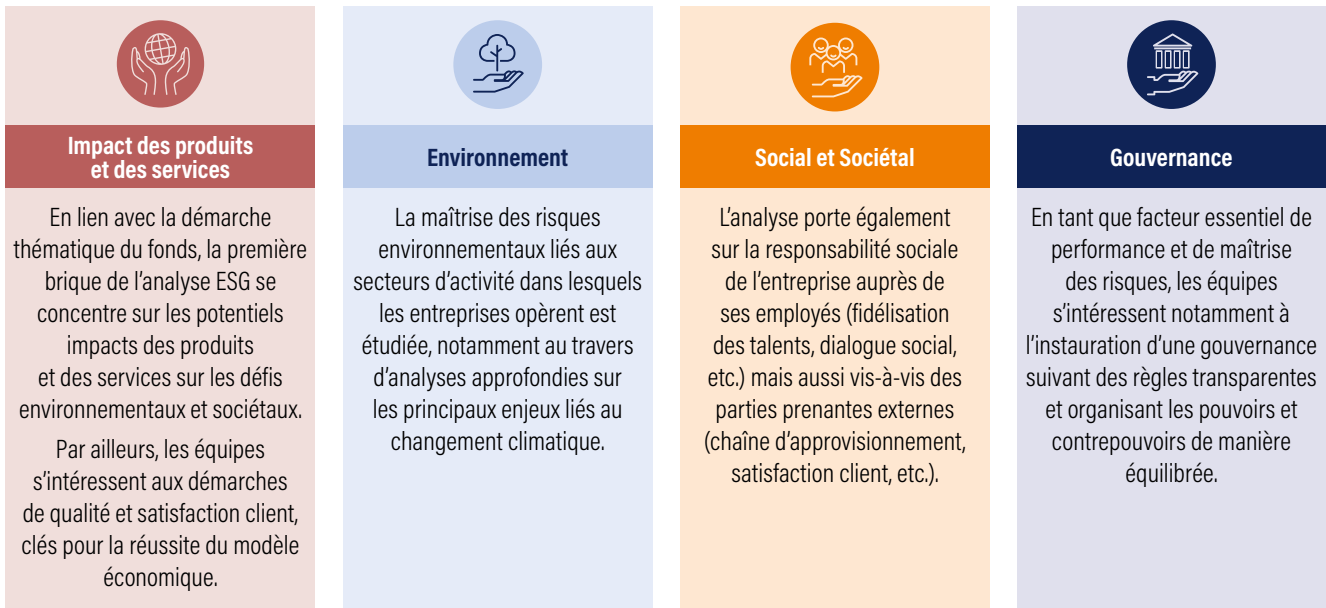
La grille interne permet l'évaluation de la qualité ESG du portefeuille, déclinée par note sur chacun des piliers E, S, et G. Les évaluations internes font également l'objet sur chaque valeur, de commentaires qualitatifs sur les risques et les opportunités « ESG » rédigés par l'équipe de Gestion Actions. Les notes obtenues par chaque émetteur sur chaque pilier E, S et G sont ensuite pondérées par les encours pour obtenir la note « ESG » finale du fonds S.YTIC.

1. L'exclusion d'émetteurs impliqués dans les armements controversés de type bombe à sous-munitions ou mines antipersonnel s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

2. Armement et défense, Allégation sérieuse de violation d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies, Clonage, Commerce des espèces sauvages et de produits dérivés, entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou la production d'autres énergies fossiles controversée en raison de leur source (dépôts non conventionnels de type schiste argileux, sables bitumeux, accumulations d'hydrates de méthane), huile de palme, jeux de hasard et d'argents, activités des organisations religieuses.

Analyse fondamentale et application d'un second filtre ESG interne

LA GRILLE ESG INTERNE EST COMPOSÉE DE 4 PILIERS IDENTIFIANT LES PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG

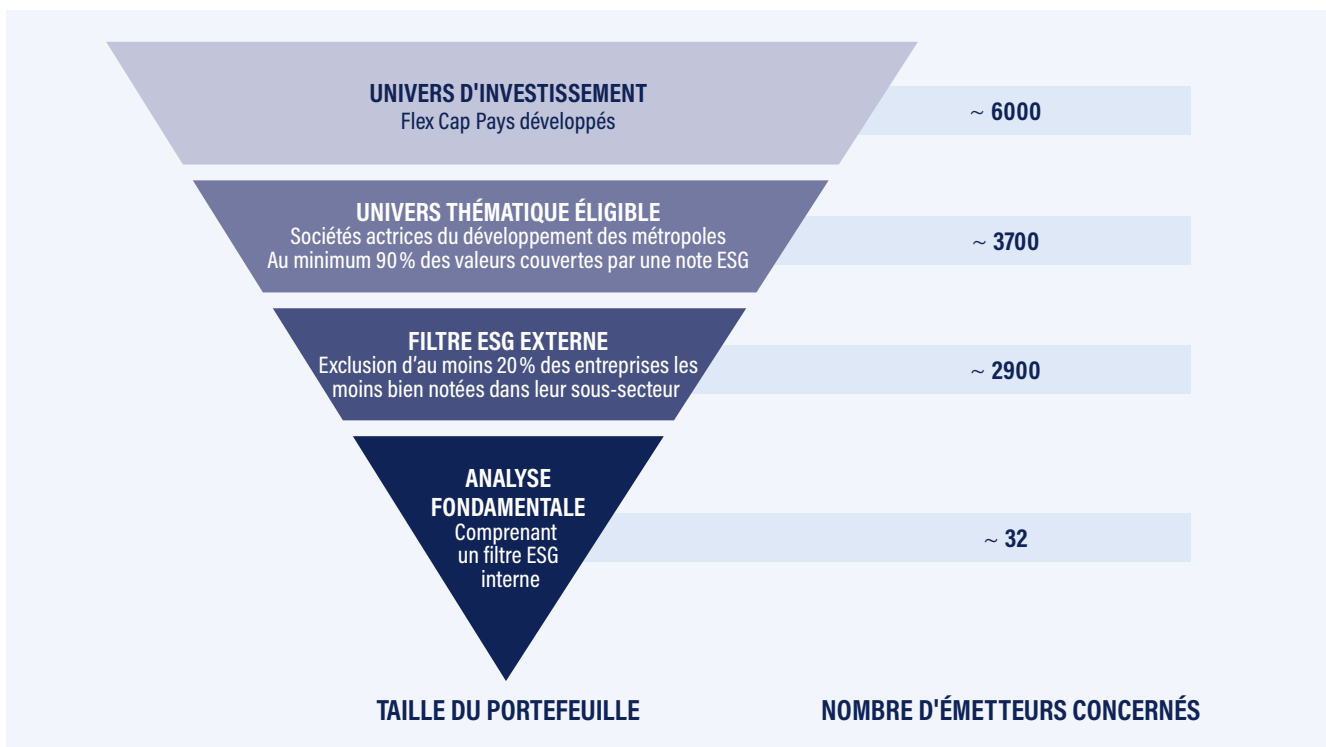


L'ensemble de ces critères permet d'établir une notation « ESG » interne par émetteur, en termes de risques et d'opportunités. Le score de 0 % correspond à la meilleure note possible (opportunité « ESG » maximum). Le score de 100 % correspond à la moins bonne note possible (risque « ESG » maximum).

Cet outil d'évaluation a notamment été développé par le Groupe Tikehau Capital, aidé d'un prestataire externe qui a notamment fourni une partie des sources utilisées pour évaluer les risques sectoriels. Ce recours à un prestataire externe peut aboutir à des données non mises à jour dans le temps, notamment sur les données sectorielles. À l'issue de la notation interne, tout émetteur dont la note est supérieure à 80 % est écarté à l'investissement ou disparaît du portefeuille le cas échéant. Si l'émetteur présente à la fois une opportunité financière et une note « ESG » inférieure à 80 %, l'intégration au portefeuille se fait selon une pondération qui reste à la libre appréciation du Directeur de la Gestion Actions de Sofidy.

Dans le cas où un titre ne respecterait plus les critères d'investissement « ESG » (application de l'approche normative, de l'approche « best-in class », changement de stratégie, controverse...), la position sur l'émetteur sera cédée intégralement dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

L'univers d'investissement est mis à jour trimestriellement. Les données sont les suivantes au 31/12/2022.

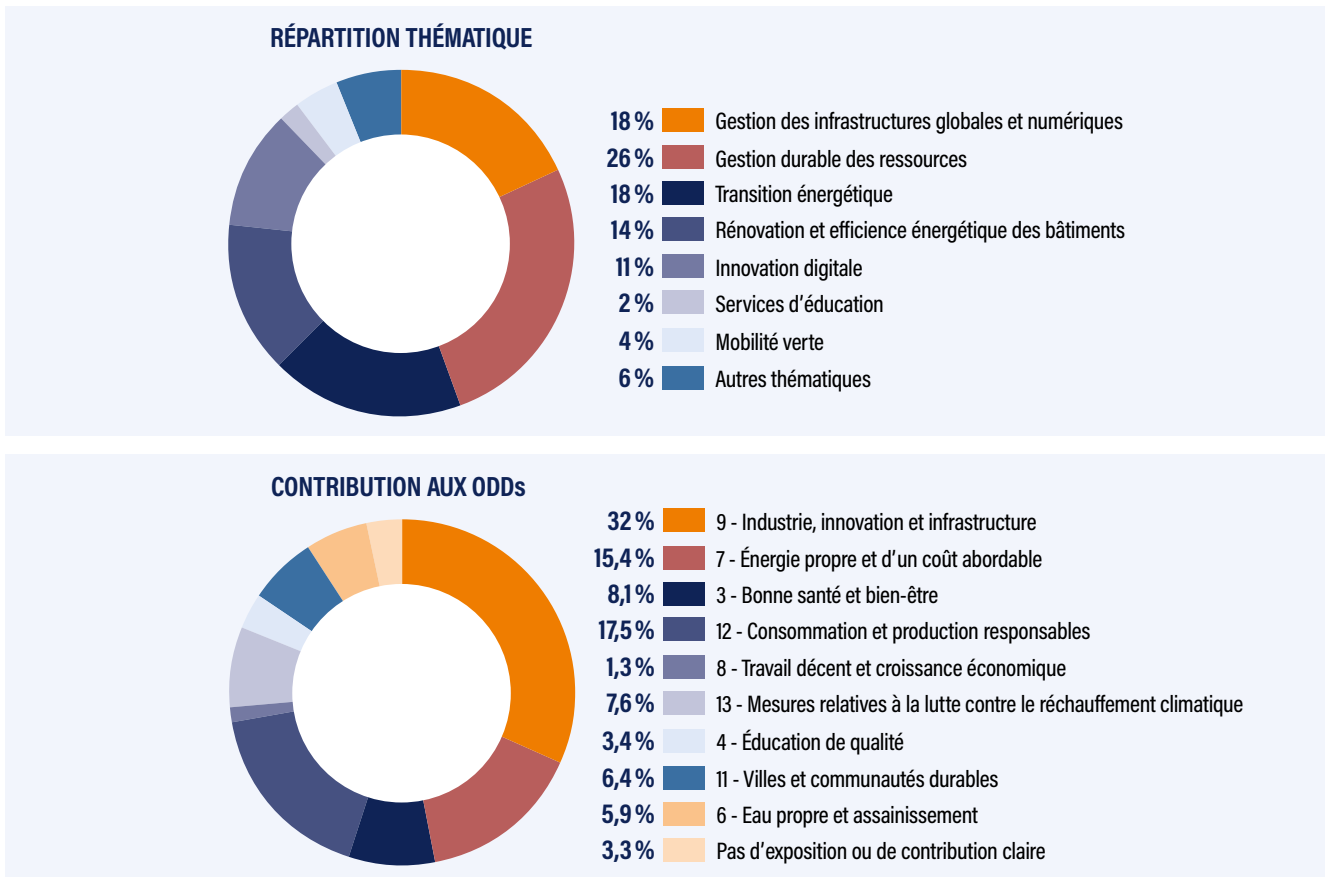


Thématiques durables et contribution aux Objectifs de Développement Durable (« ODD »)

L'objectif du fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent positivement au développement durable des métropoles. Les grandes thématiques dans lesquelles le fonds est investi sont présentées ci-dessous ainsi que les principaux « ODD » auxquels contribuent les entreprises du portefeuille.

Les « ODD » sont au nombre de 17 et donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés.

Dans le cas où une entreprise est exposée à plusieurs thématiques ou contribue à différents « ODD », ne sont retenus que la thématique et/ou l'ODD le plus significatif selon l'analyse fondamentale des équipes de gestion.



Sources : données Sofidy, en pourcentage de l'actif net investi au 31/12/2022.

Durabilité

Si le fonds S.YTIC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR, S.YTIC ne s'engage pas à réaliser des investissements durables et ne prend pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 est disponible sur le site internet de Sofidy, dans la partie de la documentation du fonds (document : rapport périodique « SFDR »).

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS PAR LE FONDS ET LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE GESTION DES RISQUES

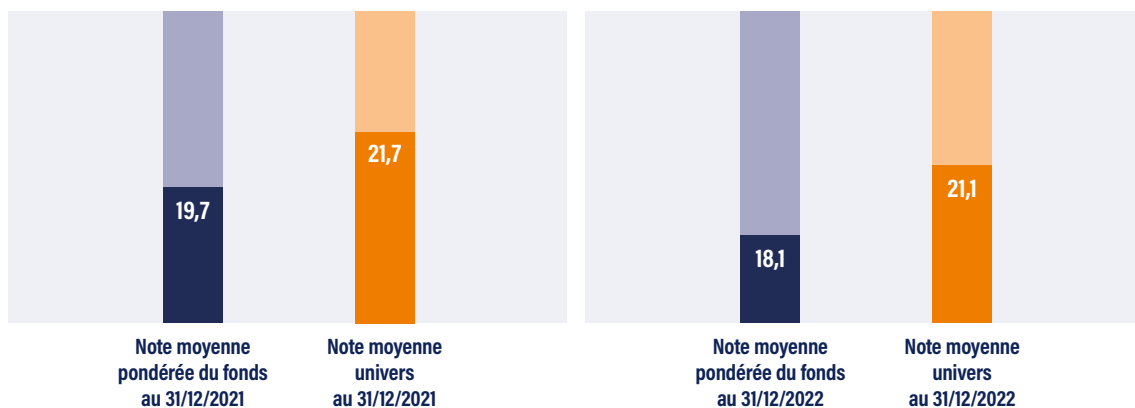
Suivi de la performance ESG du fonds par rapport à son univers d'investissement

Le Directeur des Risques Sofidy évalue quotidiennement la performance ESG du fonds S.YTIC en comparant la note ESG moyenne pondérée du portefeuille avec la note ESG moyenne de l'univers d'investissement thématique, après application de l'approche « best-in-universe » éliminant 20 % des valeurs les moins bien notées au sein de l'univers. Cette note est communiquée quotidiennement dans le suivi des ratios réglementaires et mensuellement au Directoire de Sofidy dans le Reporting Risques du fonds S.YTIC ainsi qu'annuellement dans le présent rapport.

Au 31/12/2022, l'univers d'investissement thématique de S.YTIC, après application de l'approche « best-in-universe » est composé de 1 432 valeurs. À cette date, la note moyenne pondérée (note Sustainalytics) du portefeuille de S.YTIC est de 10,78 contre 19,26 pour la note moyenne de l'univers d'investissement lié.

Au 31/12/2022, la note ESG pondérée du fonds S.YTIC est meilleure de 44% par rapport à celle de son univers d'investissement.

Les notes présentées sont celles de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.



Sources : données Sofidy, suivi de la note moyenne pondérée ESG du fonds comparée à celle de son univers d'investissement. Plus la note est basse, plus la performance ESG est élevée.

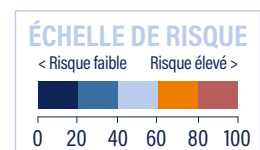
Suivi de la notation issue des grilles de notation « ESG » internes

Le rapport mensuel du fonds S.YTIC, disponible sur le site internet de la société de gestion dans la section « documentation du fonds », permet de suivre les éléments suivants :

- la note ESG moyenne pondérée du fonds S.YTIC issue des grilles « ESG » internes ;
- les 5 émetteurs avec les meilleures et les moins bonnes notations « ESG » ;
- la répartition des notes « ESG » des émetteurs en portefeuille (par tranche de notation).

Au 31/12/2022, la note ESG moyenne pondérée du fonds S.YTIC est de 27 % (vs 20 % au 31/12/2021).

Note ESG moyenne pondérée pour le FCP S.YTIC	
Gouvernance	33%
Social	27%
Environnement	20%
PROFIL DE RISQUE ESG	27%



La note « ESG » moyenne pondérée de S.YTIC fait ressortir un biais positif en faveur des entreprises qui représentent une forte opportunité environnementale. À l'inverse, les risques « ESG » les plus présents au sein du portefeuille concernent des enjeux de gouvernance.

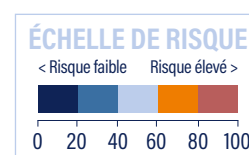
Au 31/12/2022, les 5 positions détenues avec la meilleure note « ESG » sont les suivantes :

TITRE	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Sanoma	14 %	7 %	16 %	12 %
Halma	14 %	10 %	10 %	12 %
Adevinta	22 %	15 %	6 %	15 %
High co	21 %	22 %	13 %	19 %
Alfen	22 %	29 %	8 %	20 %

Vous trouverez ci-dessous un exemple de la synthèse qualitative de l'émetteur « SANOMA » présentant la meilleure note ESG pondérée au 31/12/2022 (12%), ainsi que les « ODD » auxquels l'émetteur contribue.

PROFILE ESG DE L'ENTREPRISE	Risques ESG/Évaluation des opportunités (0% haute opportunité ESG ; 100% = risque ESG élevé)	Commentaires et mesures d'atténuation des risques
Gouvernance	14 %	Sanoma respecte les bonnes pratiques en termes de gouvernance, à l'exception de l'indépendance des membres du comité d'audit (2 membres sur 5 représentent les principaux actionnaires). Le reporting financier et extra-financier du groupe est exhaustif et un bonus est attribué pour la féminisation de la direction (2 membres sur 4 du comité de direction sont des femmes, dont la CEO).
Social	7 %	Sanoma a un impact social positif, notamment avec son activité dédiée à l'éducation. En outre, le groupe a de bonne pratique pour la gestion de son capital humain et ils contrôlent l'engagement des salariés via des enquêtes annuelles dont les résultats sont pris en compte dans la rémunération du CEO.
Environnement	16 %	En tant qu'entreprise de média et d'édition le groupe a un impact environnemental relativement faible. Les émissions liées aux opérations (scope 1 et 2) ne représentent que 10% du total des émissions liées à l'activité, la majorité des émissions concernent la supply chain (scope 3) et notamment l'impression, le transport et la distribution de leurs journaux et manuels scolaires. Sanoma a pour objectif d'être neutre en carbone d'ici 2030 pour les scope 1, 2 et 3.
Profil de risque ESG	12 %	Sanoma représente une opportunité ESG, en particulier en raison de son impact social positif. En outre le groupe respecte les bonnes pratiques en termes de gouvernance, gestion de son capital humain et a des objectifs de réduction d'émissions carbone alignés avec les objectifs des accords de Paris. L'entreprise a une des meilleures notes ESG de notre univers.
Contribution aux ODDs 		


Source : Grille ESG interne de l'émetteur.



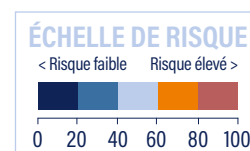
Au 31/12/2022, les 5 positions détenues avec la moins bonne note « ESG » sont les suivantes :

TITRE	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Assa Abloy	40 %	43 %	33 %	39 %
Infrastrutture wireless italienne	48 %	36 %	23 %	37 %
Veolia	40 %	33 %	34 %	36 %
Spie	37 %	45 %	26 %	36 %
Fomento de Co	64 %	18 %	17 %	36 %

Vous trouverez ci-dessous un exemple de la synthèse qualitative de l'émetteur « ASSA ABLOY » présentant la moins bonne note ESG pondérée au 31/12/2022 (39%).

PROFILE ESG DE L'ENTREPRISE	Risques ESG/Évaluation des opportunités (0% haute opportunité ESG ; 100% = risque ESG élevé)	Commentaires et mesures d'atténuation des risques
Gouvernance	40 %	Malgré de nombreuses opérations de croissance externe, Assa Abloy s'est dotée de bonnes pratiques limitant le risque de controverses associées à la gouvernance. Si les instances de contrôle et de direction respectent l'esprit du Code de gouvernance des entreprises suédoises, nous mettons en avant le manque d'indépendance du Conseil d'administration et le risque qu'il fait peser sur les intérêts des actionnaires minoritaires.
Social	43 %	Le contrôle du respect des droits humains par les fournisseurs, notamment dans les pays émergents, est satisfaisant. Nous notons un faible taux de féminisation des postes de cadres dirigeants avec seulement 20% (2/10) de femmes.
Environnement	33 %	Le principal enjeu environnemental se situe dans la chaîne d'approvisionnement (minimiser l'empreinte carbone associée aux fournisseurs émergents) et la croissance de la part des énergies renouvelables dans la consommation du Groupe. Le risque de controverse apparaît limité.
Profil de risque ESG	39 %	Le profil risque-opportunité ESG d'Assa Abloy assure suffisamment de stabilité à la société pour ne pas remettre en cause l'exécution de sa stratégie industrielle. La gestion des principaux risques de controverse (risque de corruption, surveillance des fournisseurs) apparaît satisfaisante. En termes d'amélioration, la société pourrait revoir sa politique de féminisation du senior management surtout considérant le nombre de membres.
Contribution aux ODDs		

Source : Grille ESG interne de l'émetteur.



Suivi des indicateurs d'impact

Comme annoncé, Sofidy a décidé de faire évoluer les indicateurs d'impact communiqués dans le reporting mensuel du fonds au travers d'une démarche d'amélioration du processus de suivi de la performance extra-financière.

Sofidy cherche en effet à favoriser les émetteurs qui mettent en place des politiques d'inclusion et de diversité pour leurs collaborateurs. Les équipes de gestion suivaient jusqu'à présent un indicateur de féminisation des conseils d'administration et de surveillance (indicateur suivi au titre du Pilier Social). Cependant, des réglementations fixant des quotas de femmes au sein des conseils étant en place dans un certain nombre de pays, cette mesure reflétait davantage un biais géographique qu'une réelle démarche d'inclusion de la part des entreprises. Sofidy a donc décidé de faire évoluer cet indicateur et de mesurer désormais la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants, en interne.

En parallèle, et en ligne avec son objectif de limiter les risques « ESG » sur la durée de l'investissement, Sofidy a également choisi d'introduire un nouvel indicateur au titre du pilier Gouvernance : la proportion d'entreprises disposant d'une politique anticorruption publique. Sofidy ne continuera donc pas de suivre en 2023 la croissance des effectifs des entreprises car l'indicateur comprenait un biais important qui rendait sa lecture non pertinente puisqu'il n'était pas retraité des variations de périmètre des entreprises concernées.

Toutefois, par soucis de communiquer sur une information pérenne, Sofidy a continué de publier les indicateurs de féminisations des conseils d'administration et de surveillance et l'indicateur de croissance des effectifs pour une période de transition d'un an qui a pris fin le 31/12/2022.

À partir du reporting mensuel du 31 décembre 2022, Sofidy communiquera mensuellement sur les quatre mesures d'impact suivantes dans les rapports des fonds actions.

INDICATEUR ENVIRONNEMENTAL - INTENSITÉ CARBONE

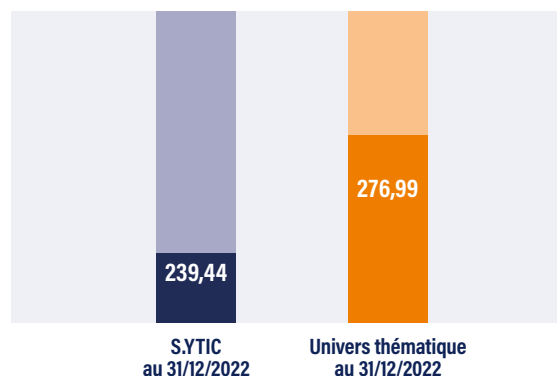
Sofidy utilise la base de données de Sustainalytics pour calculer l'intensité carbone du fonds S.YTIC et la comparer à son univers d'investissement thématique.

La méthode de calcul est la suivante, en tonnes équivalentes de CO2 (pour les scope 1 et 2) par millions d'euros de chiffre d'affaires :

$$\text{Intensité moyenne pondérée}_{\text{portefeuille } x} = \sum_{(inv=1)}^{(n \text{ investissement})} \text{Poids inv.} \frac{\text{Émissions totales entreprise}_{inv}}{\text{Chiffre d'affaires entreprise}_{inv}}$$

L'intensité carbone moyenne pondérée du fonds est calculée mensuellement.

Au 31/12/2022, le fonds S.YTIC a une intensité carbone moyenne pondérée inférieure de plus de 15,6 % à celle de son univers d'investissement thématique.



Sources : intensité carbone calculée par Sofidy sur la base des données fournies par Sustainalytics. Au 31/12/2022, le taux de couverture pour le portefeuille est de 97% et celui de l'univers thématique de 83%.

INDICATEUR DROITS HUMAINS - SIGNATAIRES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Sofidy analyse la proportion des émetteurs signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille.

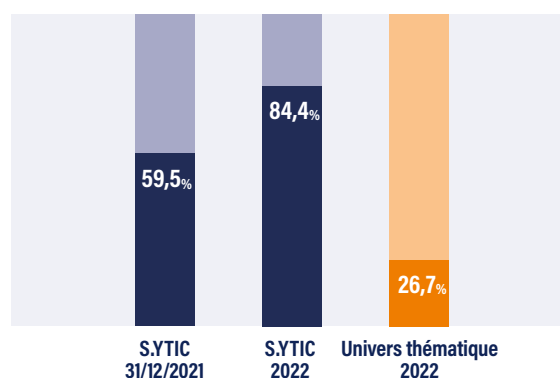
Les entreprises signataires s'engagent à adopter une attitude socialement responsable en respectant et en faisant la promotion de principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. De plus, elles sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de leurs politiques RSE et s'engagent annuellement à communiquer publiquement sur leurs progrès.

Sofidy s'engage à avoir une proportion d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies supérieure à cette proportion au sein de notre univers d'investissement thématique. D'autre part, Sofidy s'engage à contrôler que le taux de couverture de l'univers d'investissement pour cet indicateur dépasse les 90 %.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'entreprises en portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

SIGNATAIRES PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Sources : Base de données du UN Global Compact, Sustainalytics. Au 31/12/2022, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 92%.

INDICATEUR SOCIAL – FÉMINISATION DE LA DIRECTION EN INTERNE

Sofidy calcule la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants (« senior management ») directement au sein des entreprises. Cet indicateur est une mesure stratégique compte tenu des univers d'investissement du fonds S.YTIC. Certains secteurs d'activité (notamment la construction, le génie civil, et l'immobilier) sont en retard dans ce domaine et doivent encore progresser.

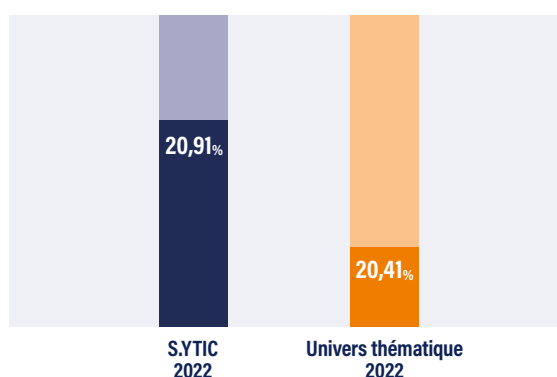
Sofidy s'engage donc à ce que la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants dans le fonds S.YTIC (en moyenne pondérée) soit supérieure à cette proportion au sein de son univers d'investissement, avec un taux de couverture supérieur à 70% pour le fonds et l'univers, en lien avec les exigences du label « ISR ».

Pour calculer cette mesure, Sofidy utilise les données de Sustainalytics ainsi que les informations publiées sur les sites internet des émetteurs.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre de femmes parmi les cadres dirigeants des entreprises en portefeuille}}{\text{(Nombre total de cadres dirigeants des entreprises en portefeuille)}}$$

PROPORTION DE FEMMES PARMIS LES CADRES DIRIGEANTS



Sources : Sustainalytics, site internet des émetteurs. Au 31/12/2022, le taux de couverture pour le portefeuille est de 79% et celui de l'univers thématique de 72%.

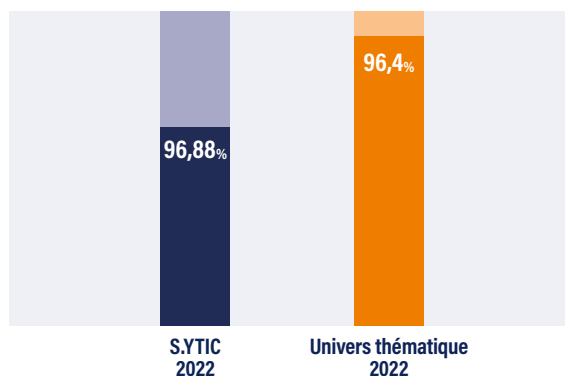
INDICATEUR GOUVERNANCE – POLITIQUE ANTICORRUPTION

Un des principaux objectifs recherchés dans la prise en compte des critères ESG est de limiter les risques, notamment de controverse, sur la durée d'investissement. Dans cette optique, Sofidy considère qu'un facteur clé de bonne gouvernance et de respect des bonnes pratiques est l'existence d'une politique de prévention de la corruption, disponible sur le site internet des émetteurs. Sofidy mesure ainsi la proportion des émetteurs en portefeuille qui ont une politique anticorruption rendue publique.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'entreprises disposant d'une politique anticorruption publique}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

PROPORTION D'ÉMETTEURS DISPOSANT D'UNE POLITIQUE ANTICORRUPTION PUBLIQUE



Sources : Sustainalytics, site internet des émetteurs. Au 31/12/2022, le taux de couverture pour le portefeuille est de 97% et celui de l'univers thématique de 85%.

Suivi de la politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Sofidy ainsi que le compte rendu 2022 intégral de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.sofidy.com/politique-dengagement-actionnarial/>

CONTEXTE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Sofidy fait appel depuis fin 2019 au prestataire externe Institutional Shareholder Services (« ISS ») afin d'améliorer le suivi et la gestion de l'exercice des droits de vote.

Au titre de l'exercice 2022, et depuis mai 2021, Sofidy met à disposition du public, sur son site internet, un module d'affichage des votes effectués sur chaque résolution de chaque assemblée générale (ordinaire et extraordinaire) de chaque émetteur, ainsi que le sens des votes liés (module « Proxy Voting Dashboard »). Ce module est géré par le prestataire de vote « ISS ». Les données sont disponibles à la même adresse que celle mentionnée ci-dessus.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2022

Les informations suivantes sont présentées à partir des données disponibles dans l'extraction des votes 2022 des assemblées générales (« AG ») obtenue auprès du prestataire ISS.

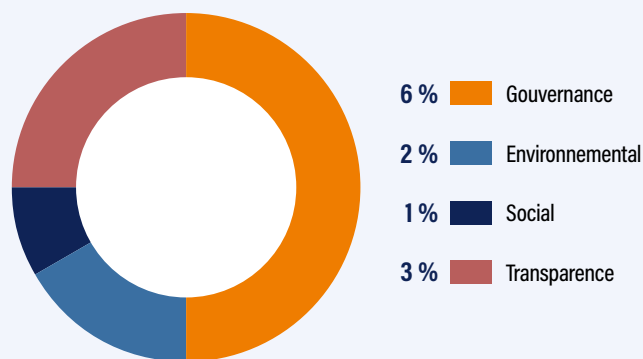
Nature du fonds	OPCVM
Nom du fonds	S.YTIC
Nombre d'émetteurs	34
Nombre de pays	14
Nombre d'AG soumises à vote	37
Nombre d'AG sans vote effectué	2
% d'AG votées à fin 2022	94,6 %
Rappel % d'AG votées à fin 2022	88,6 %
Résolutions votées contre le Management	74
Résolutions votées contre le Management et contre ISS	2

SUIVI DU DIALOGUE ET DE L'ENGAGEMENT AVEC LES ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

L'engagement actionnarial de Sofidy consiste à œuvrer pour une meilleure transparence à destination de nos investisseurs et une meilleure gestion des risques « ESG ». L'équipe de gestion doit être engagée au quotidien dans l'accompagnement des sociétés en portefeuille pour les inciter à améliorer leurs performances « ESG ».

Par le biais de l'analyse « ESG » interne et la recherche fournie par des prestataires externes, les équipes de gestion peuvent identifier un ensemble de bonnes pratiques pouvant rapidement être déployées. Les axes d'amélioration retenus sont ensuite partagés lors de réunion avec les dirigeants ou équipes de relations investisseurs des sociétés. L'évaluation « ESG » interne peut être modifiée à l'issue des échanges avec les entreprises.

Au cours de l'année 2022, les équipes de gestion ont identifié 12 axes d'amélioration pour 5 émetteurs du portefeuille. Les axes d'améliorations identifiées concernent principalement des demandes sur des enjeux de gouvernance notamment la transparence et l'indépendance des membres du conseil.



Source : données Sofidy au 31/12/2022.

Le dialogue avec les sociétés et la présentation de ces axes d'amélioration ont lieu lors de nos rencontres avec les entreprises tout au long de l'année et en amont de la tenue des assemblées générales, période privilégiée d'échanges avec les entreprises.

Le dialogue avec les émetteurs contribue en effet à une application éclairée de la politique des droits de vote.

Les équipes de gestion accordent une importance particulière durant cette phase aux résolutions qui ont trait à la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, ainsi qu'à l'introduction et au maintien de contre-pouvoirs au sein des entreprises.

Les échanges avec les sociétés sont également l'occasion d'encourager des pratiques vertueuses. Les équipes de gestion communiquent ainsi aux émetteurs les principaux points positifs et les opportunités ESG identifiées afin de les inciter à continuer de développer ces initiatives.

EXEMPLES DE DIALOGUES AVEC LES SOCIÉTÉS RÉALISÉS PENDANT L'ANNÉE 2022 :

VOLTALIA : action d'engagement collaboratif avec la société Uzès gestion

En tant qu'investisseurs actionnaires de VOLTALIA, Sofidy et UZES GESTION se sont associés au sein d'un engagement collaboratif pour adresser un questionnaire ESG à VOLTALIA. Cette initiative avait pour but de mieux connaître le positionnement de la société sur différents sujets extra-financiers.

En sa qualité de producteur d'énergie verte, VOLTALIA participe directement à la transition énergétique. Pour autant, la société semble ne pas adopter une approche « best-in-class » ambitieuse en matière d'objectifs ESG. Sur le plan environnemental, les principales recommandations suite aux réponses de VOLTALIA préconisaient la mise en place d'un objectif de neutralité carbone d'ici avant 2050 et une communication annuelle de ses émissions (scope 1 à 3) pour leur suivi. Sur le plan de gouvernance, une recommandation d'adhésion au pacte mondial des nations unies nous paraissait primordial, ainsi qu'une amélioration de la transparence quant aux critères d'attributions d'actions gratuites. Nous avons également relevé un point de conflit d'intérêts sur le statut d'indépendance d'un des membres du conseil. Sur ce dernier point, la société VOLTALIA a répondu en apportant tous les éléments nécessaires.

HighCo : amélioration de la transparence de la politique de rémunération

Sofidy a majoritairement voté contre l'ensemble des résolutions de l'assemblée générale d'avril 2022 portant sur la rémunération des membres du Directoire. Dans le même élan, Sofidy est rentrée en contact avec HighCo pour lui faire parvenir quelques recommandations ; Intégration d'un système de plafond quant à la rémunération des membres du conseil de surveillance et amélioration de la transparence sur les conditions de performances qui paramètrent la rémunération variable à long terme. Le point du contrat de travail liant l'ex salarié devenu président du conseil de surveillance de la société HighCo a également été abordé.

À ces différents points, HighCo a fourni quelques informations notamment sur le plafond de la rémunération variable qui consiste à un système d'attributions d'actions gratuites ; HighCo n'a toutefois pas mentionné les conditions de performance associée à cette attribution. De ce fait, les équipes de gestion ont estimé que HighCo ne respectait pas les meilleures pratiques en termes de transparence.

SPIE : Démarche proactive en amont de l'assemblée générale

Action volontaire en amont de l'assemblée générale de SPIE qui visait à les inciter sur trois éléments :

- Dissocier les fonctions de Président de celles de Directeur général. La politique de Sofidy vise à limiter ce genre de cas qui ne sont acceptés qu'en situation exceptionnelle ; situation de crise sectorielle ou systémique. La société SPIE a répondu en faisant mention des effets et impacts de la pandémie de covid-19 mais aussi des conséquences directes et indirectes de la guerre en Ukraine sur leur activité.
- Amélioration de la transparence en matière rémunération du management ;
- Développement de l'actionnariat salarié au travers de l'intéressement et la participation.

Durant l'année 2022, les équipes de gestion ont engagé un dialogue avec 5 émetteurs (soit environ 16 % des sociétés du portefeuille au 31 décembre 2022).

Sofidy s'efforce de renforcer la plupart des échanges avec les émetteurs, dans une optique de sensibilisation et de compréhension de leurs enjeux « ESG » et de durabilité. La formulation d'axes d'amélioration (pouvant inclure plusieurs piliers de la politique « ESG ») auprès des émetteurs est réalisée dès que nécessaire. L'objectif retenu par les équipes de gestion est de contribuer à une amélioration globale du profil de risque « ESG » des titres en portefeuille via la prise en compte équilibrée de chacun des piliers, en assurant une traçabilité des échanges effectués avec les émetteurs. La prise en compte effective, par les émetteurs, des axes d'amélioration identifiés, reste toutefois difficile à quantifier au vu de la capitalisation restreinte du fonds à date et des ratios d'emprise limités des émetteurs en portefeuille.

ADHÉSION DE SOFIDY À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

<p>Sofidy est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.</p>	
<p>Le groupe Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) depuis 2014, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue. En 2020 Tikehau Capital, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour son module stratégie et gouvernance ESG.</p>	<p>Signatory of</p> 
<p>Sofidy est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.</p>	 
<p>Sofidy est un membre de la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI), et participe à sa commission de développement durable.</p>	
<p>Sofidy est un membre de la Finance For Tomorrow et participe à des groupes de travail sur des thématiques telles que la finance à impact pour les actifs réels.</p>	
<p>Sofidy est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable, et participe à des groupes de travail sur les sujets environnementaux appliqués à l'immobilier.</p>	
<p>Sofidy est membre de l'Association Française de la Gestion financière, et participe à commission investissement responsable.</p>	

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES INTERNES POUR IDENTIFIER LES RISQUES ASSOCIÉS AUX CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE ET L'EXPOSITION DE SES ACTIVITÉS À CES RISQUES

Un contrôle à deux niveaux a été mis en place afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles « ESG » fixées par la Société de Gestion.

Contrôles de Premier Niveau

Par l'équipe gestion actions : avant de procéder à un investissement sur un nouvel émetteur, l'équipe de Gestion Actions de Sofidy s'assure, via un contrôle « pré-trade », que l'émetteur possède, et ce dans le respect des ratios prévus (cf ci-après), une notation « ESG » externe fournie par Sustainalytics, ainsi qu'une notation « ESG » interne issue de l'analyse fondamentale. L'équipe gestion peut également être amenée à faire noter par Sustainalytics des émetteurs précédemment non notés.

Par la Direction des Risques : des contrôles « post-trade » sont effectués quotidiennement dans le cadre du suivi des ratios ESG prévus dans la documentation réglementaire des fonds afin de s'assurer que les ordres ne soient réalisés que sur les valeurs de l'univers d'investissement thématique du fonds.

Il s'assure également quotidiennement du respect du ratio maximum de 10% d'émetteurs non notés par Sustainalytics, tant au niveau des émetteurs en portefeuille (en termes de nombre de lignes) que dans l'univers d'investissement thématique.

Il vérifie trimestriellement le respect de l'approche « best-in-class » au niveau du fonds (exclusion des 20% des valeurs de chaque sous-secteur d'activité, lors de la mise à jour de l'univers d'investissement).

Pour réaliser ces contrôles, le Responsable des Risques a accès aux inventaires des fonds, aux fichiers de suivi interne de la gestion actions, ainsi qu'à la plateforme Sustainalytics.

Contrôles de Second Niveau

Le Service Conformité et Contrôle Interne s'assure notamment dans le cadre du plan de contrôle annuel :

- De l'existence et du respect des contrôles de premier niveau mis en place et du bon respect de la conformité des fonds avec les règles « ESG » fixées (exemples : application des exclusions sectorielles définies par le Groupe Tikehau Capital, application des filtres « ISR » via l'approche « best-in-class », contrôles réalisés par la Direction des Risques...);
- Du respect des exigences du label « ISR » en vigueur sur les fonds labellisés ou en cours de labellisation ;
- Du respect de la politique d'engagement actionnarial, au travers de la réalisation d'un compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial ;
- De la revue systématique de la documentation réglementaire et promotionnelle du fonds avant publication, notamment sur les indicateurs d'impact ESG calculés.

En parallèle, le Comité ESG de Sofidy contrôle la mise en œuvre de la politique ESG à tous les niveaux de la Société et s'assure que les engagements ESG de la société sont bien respectés.

La Charte ESG de Sofidy est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.sofidy.com/notre-politique-esg/>



AVERTISSEMENT

Document non contractuel. Ce document est produit par Sofidy à titre purement informatif. Il ne constitue en rien une proposition de vente ou une sollicitation d'achat, une recommandation d'investissement ou un conseil en investissement, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Ce document n'est en outre pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, des personnes physiques ou des entités qui seraient ressortissantes ou auraient leur résidence ou leur siège dans un état où sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document n'est ainsi pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des «US Persons», telle que l'expression est définie par la «régulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Dans ce rapport d'investisseur responsable, Sofidy a fait ses meilleurs efforts pour donner dans un langage clair et compréhensible des informations actualisées réputées exactes et fiables par la Société de gestion, afin de permettre aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des critères de développement durable dans la gestion du fonds SYTIC décrits dans ce document. Toutefois, la responsabilité de Sofidy ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. En effet, les informations, opinions et évaluations contenues dans ce document reflètent les convictions de Sofidy au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ou aux OPC mentionnés dans ce document sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC). Le DIC, le prospectus ou la note d'information en vigueur, les statuts le cas échéant et les documents périodiques sont sur le site internet de Sofidy (www.sofidy.com) et/ou sur demande. En cas de doute sur l'adéquation du ou des OPC présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Reproduction interdite sans accord exprès de Sofidy. Les logos et marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Sofidy SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987 - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
- Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01 - www.sofidy.com - Photos non contractuelles.

SOFIDY SAS | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF
le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 | 338 826 332 RCS Évry
Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR 03 338 826 332
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
Tél. : 01 69 87 02 00 | Fax : 01 69 87 02 01 | E-mail : sofidy@sofidy.com
sofidy.com

RI-SY TIC-062023-FR-2-860 | Document réalisé par Sofidy

